

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1932

présenté par

M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, Mme Youssouffa, M. Taupiac, Mme Sanquer,  
M. Mazaury, M. Mathiasin, M. Lenormand, Mme de Pélichy et M. de Courson

-----

**ARTICLE 21**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---